



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la
[Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°24 – 29 juillet 2020

À RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVES

Ravageurs : nouvelle progression de teignes

Maladies du feuillage : évolution très lente liée aux conditions climatiques



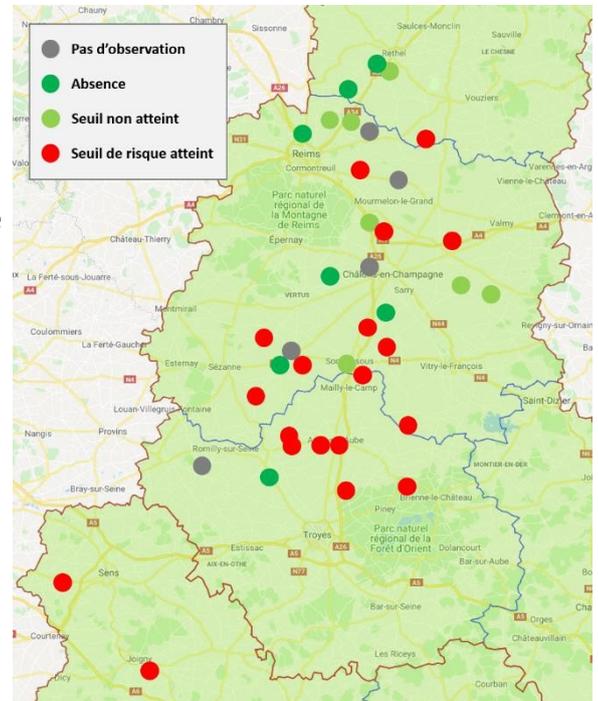
1. Ravageurs

a. Observations

- Teignes : les infestations de teignes ont encore progressé cette semaine avec un gradient de pression toujours marqué entre le sud et le nord de la région.
80 % des parcelles du réseau signalent leur présence contre 70 % la semaine dernière.
Pour les $\frac{3}{4}$ de ces situations, le seuil de risque de 10 % de plantes touchées est atteint et parfois même largement dépassé.
Le taux d'infestation moyen est d'environ 25 % de plantes concernées par des dégâts avec de fortes variations selon les sites (de 1 à 78 %).



Cartographie du risque teigne



- Autres ravageurs : des larves de pégomyies et de noctuelles sont observées ponctuellement sans jamais atteindre le seuil de risque estival de 50 % de plantes touchées.
Quelques dégâts d'acariens sont constatés localement en bordure de chemin enherbé ou de luzerne.
Des adultes de charançons *Lixus juncii* ont de nouveau été détectés dans l'Yonne.

b. Analyse de risque

Le déficit hydrique et les fortes températures sont propices au développement des teignes. Renforcer la surveillance de ce ravageur par une observation minutieuse au cœur du bouquet foliaire.

2. Maladies

- Jaunisses virales : les foyers de jaunisses virales continuent de s'étendre dans de nombreuses parcelles. Des symptômes d'alternariose se développent souvent sur les feuilles affaiblies par les virus de la jaunisse.
- Rhizopus : cette semaine, la parcelle de Nozay dans l'Aube signale quelques racines touchées.

- **Maladies cryptogamiques** : actuellement, l'absence d'humidité inhibe le développement des maladies du feuillage. De rares taches de cercosporiose et pustules de rouille sont observées.
- 16 % des parcelles n'ont toujours pas atteint le seuil de risque T1.
- Pour les autres situations, les fréquences de feuilles touchées restent très faibles et n'entraînent donc aucun dépassement du seuil de risque T2.

Pour assurer le contrôle des différentes maladies, déterminer les fréquences d'apparition en prélevant 100 feuilles de betteraves dans une zone homogène et représentative de la parcelle.



oidium



cercosporiose



rouille

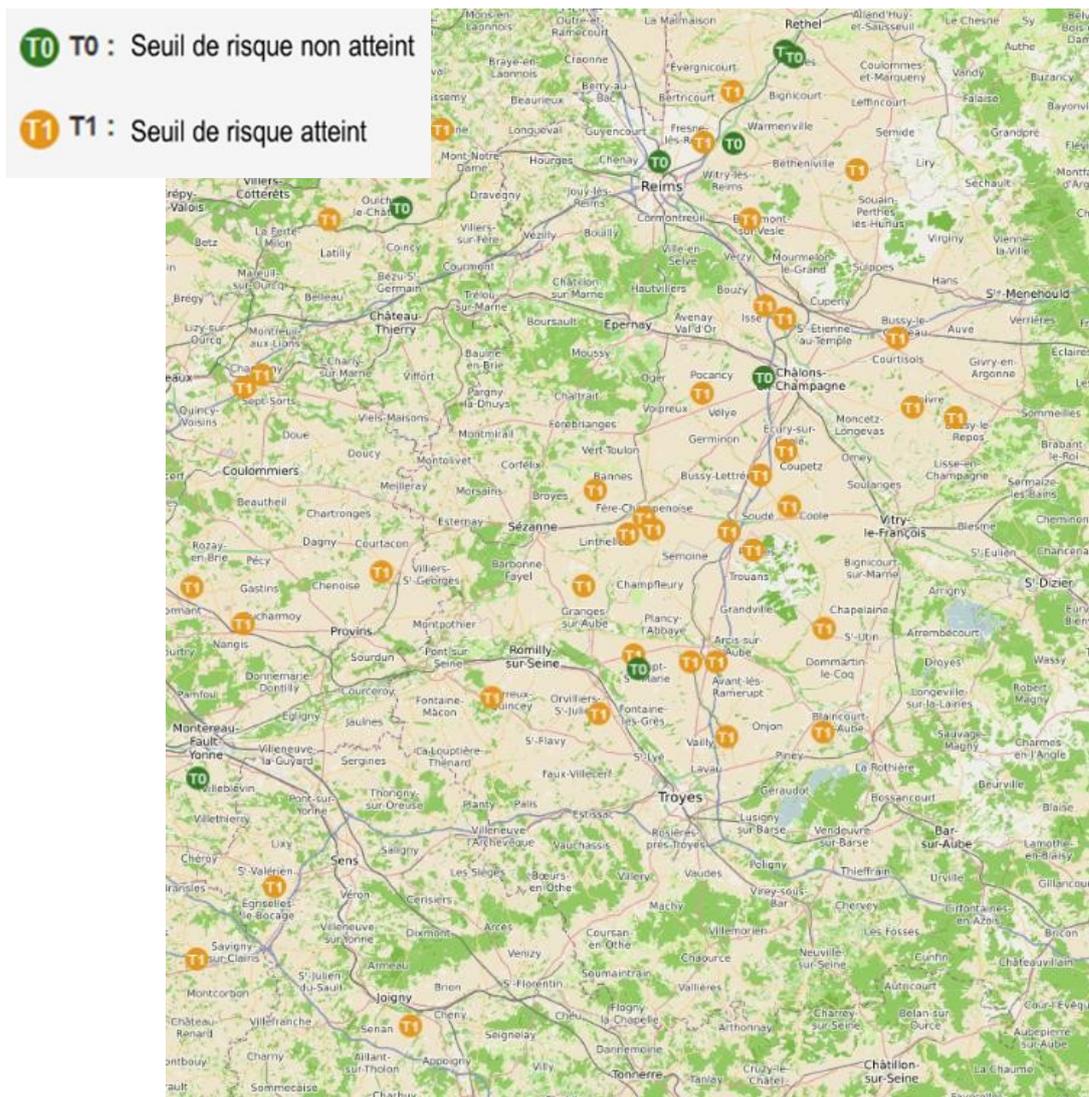


ramulariose

En % de feuilles atteintes

Seuil de risque T1	15 %	1ers symptômes	15 %	5 %
Seuil de risque T2	30 %	20 %	40 %	20 %

Cartographie du risque maladies cryptogamiques au 28 juillet 2020



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis Institut du Végétal - ATPPDA – Cérésia - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – EIMR Marjollet Regis – ETS RITARD – FREDON GE – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA – SEPAC-Compagri - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia – VIVESCIA.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Coordination et renseignements : Claire COLLOT claire.collot@grandest.chambagri.fr

Mathilde MULLER mathilde.muller@grandest.chambagri.fr



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".